

Principaux frais du contrat *



Date de mise à jour : Avril 2025

LE PER ERES

Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré situé au début de la notice.

Montant minimal de versement initial

500,00 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat

25,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports en gestion libre

Support fonds en Euros	1,00%
Support unités de compte	1,00%

Frais des supports en gestion pilotée par horizon

Support fonds en Euros	1,00%
Support unités de compte	0,90%

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,89%

Fonds obligations (moyenne)

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,59%

Fonds immobilier**** (moyenne)

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,50%

Fonds diversifiés (moyenne)

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,84%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil Prudent

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 1,06%

Profil Equilibre

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 1,27%

Profil Dynamique

Dont taux de rétrocessions de commissions*** 1,28%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

néant

Frais proportionnels

néant

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement

4,80%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)

Gratuit

Frais d'arbitrage libre

Proportionnels ou forfaitaires	0,50% du montant transféré, avec un minimum de 15 €
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1 arbitrage par année civile

Frais de transfert sortant vers un autre produit

1 % pendant 5 ans, puis 0%

Frais sur les versements de rente

1% de la PM de rente

Frais de rachat

0,00%

NA : non applicable

* = Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

**** = la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.